



AUDIENCE DIFFAMATION

11 janvier 2019

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du tribunal,*

J'estime diffamatoire à mon égard le propos suivant « Entre 1998 et 2013, avec l'appui du maire de l'époque M. Lapoujade (avec qui il a des liens familiaux) il a fait changer la vocation de ses terrains, d'agricoles et naturels inconstructibles (NDa) en constructibles immédiatement (IAUX) » tenus par M. Bernard Péré ici présent auteur de ces propos et Mme Laure Zudas Directrice de la publication sur Internet qui contenait ces propos par ailleurs diffusés sous forme de tracts dans les boîtes aux lettres d'une partie de la ville d'Agen fin 2015.

Comme je l'ai fait sur Internet dans le blog que j'anime le 25/10/2015 ainsi que lors du conseil communautaire du 17/10/2015, j'affirme devant vous avec gravité que ces accusations sont mensongères et diffamatoires.

Je constate d'abord à la lecture du mémoire fourni par les auteurs de ces diffamations, pas le début d'une preuve d'une intervention de ma part auprès du Maire de l'époque de la commune du Passage n'est fournie.

Pas une lettre, pas un compte-rendu de réunion, pas un message électronique, pas une photo, rien. Rien, absolument rien. Et les auteurs de ces accusations graves en sont réduits à une version complètement imaginaire et romancée de ce qui a pu se passer.

J'insiste bien en ce qui concerne le classement des terrains qui sont ma propriété à Beauregard au Passage d'Agen, je n'ai fait strictement aucune

intervention auprès de l'autorité compétente à savoir la mairie du Passage, ce qui d'ailleurs aurait été mon droit de citoyen. J'ai encore moins participé à aucun trafic d'influence ou prise illégale d'intérêt.

*J'ai dit publiquement le caractère ridicule de ces informations. Avec le maire du Passage de l'époque Pierre Lapoujade, je n'ai pas de lien de parenté, nos femmes ont des liens d'alliance au quatrième degré.
On a vu plus proche en termes de lien familial.*

Enfin, au moment de la décision en 1998, j'étais dans une relation particulièrement conflictuelle avec Pierre Lapoujade puisque je me suis présenté contre lui aux élections cantonales de 1998 et que j'ai même pris la décision politique de me maintenir contre toutes traditions politiques au second tour contre lui, prenant ainsi le risque de faire élire une autre personne que nous deux.

Notre état d'esprit en 1998 était celui d'une compétition politique dure et de fait, de l'absence totale de relations entre nous.

L'accusation développe après une version des faits complètement éloignée de la réalité quant aux raisons de l'évolution du classement de ces terrains.

Les choses sont beaucoup plus simples et plus naturelles que la version présentée par les auteurs de ces diffamations.

Je suis âgé de trois ans lorsque mon père achète la propriété de Beauregard en 1959 pour y faire son métier d'arboriculteur. Ma famille a travaillé ces terres pendant plus de 30 ans.

A l'époque, ce ne sont que des terres agricoles en bordure de la route nationale 21, mais singulièrement éloignées des cœurs de villes du Passage et d'Agen.

La situation de cette propriété change complètement avec les décisions de l'Etat à la fin des années 70. J'ai à l'époque 24 ans. Les services de l'Etat décident non seulement de faire passer à proximité l'autoroute A62 Bordeaux/Toulouse, d'y installer la sortie autoroutière d'Agen, elle-même appelée sortie de Beauregard et de relier cette sortie autoroutière directement à la ville d'Agen par un deuxième pont routier qui porte lui aussi le nom de Beauregard.

Ce sont ces choix d'infrastructures qui changent radicalement la vocation des terres à proximité de cette sortie autoroutière et donc de ma propriété et qui de fait, leur font prendre une plus-value économique considérable.

Je précise qu'à cette époque ces décisions ont été prises à des hauts niveaux de responsabilité de l'administration d'Etat et que personne dans ma famille n'est engagé dans la vie publique et n'a pu peser un tant soit peu dans ces décisions.

La ville du Passage va dès lors tirer les conséquences de ce bouleversement urbanistique et sur les vingt ans à venir, elle va aménager l'ensemble des terrains à proximité de la sortie autoroutière de Beauregard et du Pont de Beauregard.

Le changement du classement de ces terrains s'inscrit naturellement dans ce mouvement de fond. En 1998, la municipalité du Passage boucle cet aménagement en modifiant le classement des terres de ma propriété après avoir fait de même sur tous les terrains avoisinants (c'est par exemple l'aménagement de la zone industrielle de La Plaine).

Elle le fait en respectant les contraintes signalées par la Direction Départementale du Territoire, à savoir le risque du glissement de terrain du talus de Garonne et les servitudes de nos constructibilités imposées par le Plan d'Exposition au bruit du à la proximité de l'aéroport d'Agen.

On pourra noter que la délibération du Passage n'a d'ailleurs fait l'objet d'aucun recours de tiers ou de la part de l'Etat.

Enfin elle le fait sur recommandation du schéma directeur de l'Agglomération agenaise.

Voilà M. le Président la vérité sur le classement des terrains qui m'appartiennent et l'évolution de ce classement.

Pourquoi les auteurs des propos rappelés au début de mon intervention ont-ils choisi de mentir délibérément ? la réponse pour moi est claire. Nous étions engagés dans un contentieux dur à propos de la réalisation de la Technopole Agen Garonne portée par l'Agglomération agenais dont je suis le président.

L'intention était donc de me blesser, de me salir, pour m'affaiblir dans la volonté que je devais porter au nom du conseil d'agglomération pour aboutir à la réalisation de ce projet d'utilité publique.

J'en profite pour dire que je suis à la disposition du tribunal pour commenter les affirmations encore plus ubuesques que celles portées sur mes propriétés du Passage, concernant cette fois, celles de Brax.

Fin 2015, prenant connaissance de cette diffamation j'ai hésité à la porter devant la justice de mon pays. Plusieurs de mes amis proches me l'ont d'ailleurs déconseillé : selon eux, cela serait trop long, cela serait contre-productif en termes d'image pour l'homme public que je suis.

En final, j'ai pris la décision de saisir la justice de mon pays. Je l'ai fait pour deux raisons très différentes que je tiens à vous expliquer pour conclure mon propos.

La première concerne ma famille et ma vision personnelle de l'action publique. Le moins que je puisse dire est que dans ma famille nous ne badinons pas avec les valeurs de vérité, d'intégrité et d'honneur.

Ces propos ont fait mal, ces propos ont jeté le doute chez des gens qui me sont chers. Ils m'ont heurté au plus profond de moi-même. Je me devais de les démentir le plus solennellement c'est-à-dire devant vous.

J'ajoute que mon pays la France m'a fait l'honneur de me décerner justement cette récompense forte qu'est la légion d'honneur qui concerne des gens dont le parcours est honorable. Je me devais de combattre le plus fortement possible ces mensonges.

La deuxième concerne les élus de la République, qu'ils soient élus locaux ou parlementaires. Le moment est venu de ne plus se taire. A force de mentir trop souvent sur eux, 70 % des Français pensent que leurs élus sont corrompus.

Je sais qu'il y a des élus corrompus. Ils sont la honte de la République.

Mais je sais que la majorité des élus de notre pays ne l'est pas et qu'il est temps de le dire publiquement, fortement.

Ne pas le dire, se taire, parce que la justice est trop longue, parce que forcément le rendu dans les médias sera négatif, c'est se rendre complice d'une démission dangereuse.

A force de dire n'importe quoi et surtout des mensonges sur les élus et sur les autres corps intermédiaires de ce pays, on pave sûrement le chemin pour des régimes d'abord autoritaires, puis totalitaires. Et cela, je ne l'admettrai plus jamais. Je suis déterminé si je devais affronter à nouveau de telles diffamations à les combattre à nouveau avec une détermination renforcée devant la justice de mon pays

Je ne connais pas Mme Zudas mais je connais M. Bernard Péré. Lui aussi a été élu de la République au Conseil régional d'Aquitaine. Il nous est arrivé d'avoir des échanges amicaux et nos enfants d'ailleurs entretiennent des relations amicales.

Je n'ai donc pas d'animosité particulière auprès de M. Péré, mais pour les raisons que je vous ai détaillées ci-dessus, les mensonges qu'il a proférés à mon égard sont clairement des diffamations, il mérite d'être sanctionné comme le prévoient les lois de la Républiques.

Je vous remercie

